

**COMITÉ NATIONAL DE SUIVI SUR LA PASTORALE
EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX**

Mandat

Le Comité national de suivi sur la pastorale en établissements de santé et de services sociaux conseille le Ministère et les régies régionales sur la planification et l'organisation des services de pastorale. Les établissements concernés sont les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS) et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Plus spécifiquement, ses responsabilités sont les suivantes :

- Voir à la mise en œuvre et au suivi *du Cadre de référence pour l'organisation de la Pastorale en établissements de santé et de services sociaux* et du *Protocole d'ententes entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les autorités religieuses* ;
- Conseiller le Ministère et les régies régionales sur la mise en place des services, sur un cadre d'évaluation des activités de pastorale et sur l'évolution des besoins de la clientèle dans ce domaine.

Composition

Sous la responsabilité du Ministère de la Santé et des Services sociaux, le Comité national est composé de personnes qui représentent les organisations ou les groupes suivants :

- Agents de pastorale de la santé
- Association des CLSC-CHSLD
- Association des hôpitaux du Québec
- Communauté Juive (Fédération CJA)
- Église Anglicane du Canada
- Église Catholique (Assemblée des évêques du Québec)
- Église Unie du Canada (Synode de Montréal et d'Ottawa)
- Régies régionales

* Des personnes ressources pourront se joindre au Comité à titre de conseiller.

2002-10-07